

## Le label officiel "Grand Site de France"® attribué à quatre membres du RGSF

Communiqué de presse  
17 Juin 2004

M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable, concrétise aujourd'hui une action en faveur de la préservation et du développement des plus beaux sites de France dans le cadre de la politique de préservation des grands sites et de développement durable conduite par son ministère.

L'aven d'Ornac, la pointe du Raz, le pont du Gard, la montagne Sainte-Victoire sont les 4 premiers sites à devenir grand site de France®, label créé par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Parce que les grands sites sont en même temps beaux, fragiles et populaires, il est nécessaire, une fois leur protection réglementaire acquise, d'assurer le maintien de leurs attraits, pour les visiteurs actuels comme pour ceux de demain.

M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable, présent aujourd'hui en baie de Somme, a annoncé les 4 premiers sites à obtenir le label grand site de France®.

Déposée à l'Institut de la propriété industrielle (INPI), la marque certifie la gestion selon les principes du développement durable des espaces et le maintien de leurs qualités d'origine  
Le label est attribué pour 6 ans renouvelables et

peut être retiré au gestionnaire en cas de manquement aux engagements. Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable en :

Préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux. Cette qualité peut résulter, entre autres d'une réhabilitation, dans le cadre d'une opération grand site par exemple. Le label garantit aussi la recherche de l'amélioration de la qualité du site à chaque fois que cela est possible. Il garantit également la qualité des prestations compatibles avec la préservation du site et avec sa notoriété, la qualité de sa gestion au quotidien comme à long terme.

- En intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site
- En assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires et les habitants concernés.
- En s'assurant que la fréquentation touristique reste compatible avec le respect des conditions de vie des habitants.

Le Ministre s'est exprimé dans le cadre d'un séminaire international organisé en baie de Somme par la section française de l'ICOMOS (conseil international des monuments et des sites, organisation internationale expert auprès

de l'UNESCO), le Réseau des Grands Sites de France, association regroupant 30 Grands sites, avec le soutien du Ministère de l'écologie et du développement durable et l'appui du Syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde. Les travaux qui se déroulent du 17 au 19 juin portent sur : "Vivre dans un grand site, le pari du développement durable". Les questions : quelle place pour les habitants dans les projets de protection et de mise en valeur des Grands sites ? Quelles retombées économiques et culturelles pour les habitants de ces lieux ? Conformément à la méthode éprouvée lors des précédents séminaires, l'ICOMOS propose, pour la quatrième fois, une réflexion nourrie par l'étude de cas français et étrangers.

Le lieu d'accueil du séminaire illustre concrètement les problématiques traitées. La visite de la baie de Somme permet d'aborder les problèmes posés par l'afflux des touristes notamment en période estivale et leur rapport avec les habitants de la Baie.

#### Contact presse

Anne Vourc'h, Directrice  
annevourch@grandsitedefrance.com

Réseau des Grands Sites de France  
Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson  
BP 25  
71012 Charnay-lès-Mâcon cedex  
T 33 (0)3 85 21 07 70  
F 33 (0)3 85 40 99 76  
contact@grandsitedefrance.com

#### Siège :

Grand Site de Solutré

BP 25

71012 Charnay-lès-Mâcon cedex

T 33 (0)3 85 21 07 70

F 33 (0)3 85 40 99 76

contact@grandsitedefrance.com

Association loi 1901

SIRET : 443 414 040 00016